Résolution présentée par la délégation de la

Thaïlande

Thème droits politiques et sociaux

Concerne Légalisation de travail pour mineurs

L'Assemblée Générale,

Inquiète du pourcentage de thaïlandais sous-payés (~6,1 millions de personnes vivant sous le seuil national de pauvreté) et d'enfants forcés à travailler dans des conditions inacceptables pour des prix absolument aberrants (12,3% des enfants de 5 à 14 ans ne sont même pas payés).

Préoccupée de la qualité de vie donnée aux enfants vendus, et au pourcentage de familles obligées à vendre leurs enfants, afin de pouvoir continuer de se supporter financièrement.

Outrée par le désespoir qui touche ces familles, les poussant à vendre leurs enfants pour des prix absolument pas conséquents, et au pourcentage de ces enfants qui finissent victime de la prostitution infantile (40% des mineurs) car bien qu'elle soit illégale, elle est tolérée puisque le tourisme sexuel est un des revenus les plus important en Thaïlande.

Propose de légaliser le travail de mineurs en dessous de 15 ans avec l'accord de tuteur légal afin de mieux pouvoir contrôler et surveiller les conditions de travail, ainsi que les revenus pour que les familles bénéficient vraiment du travail de leurs jeunes.

Décide Qu'avec une légalisation de la prostitution enfantine, donc, qui se fera dans des conditions beaucoup plus acceptables puisque elle sera réglementé par l'état, le tourisme sexuel pourra augementer et faire tourner l'économie Thaïlandaise, qui, avec ces revenus, pourra assurer une meilleure condition du travail des mineurs. Cela aidera aussi à faire tourner l'économie dans les pays défavorisés de l'Asie, qui, eux aussi bénéficieront des touristes venant du nord (actuellement à environ 30% européens, et 6% d'américains) chiffres qui pourront significativement augmenter avec la légalisation du travail de jeunes adolescents.

Le texte français fait foi